



# UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



**CORREZE ENERGIES 2021**

<b>1.</b>	<b>NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>5</b>
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION.....	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS .....	14
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS .....</b>	<b>16</b>
<b>3.</b>	<b>DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE.....</b>	<b>17</b>
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES .....	17
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE.....	17
3.3.	INSPECTIONS DRIRE.....	18
3.4.	DEMANDES DE MODIFICATION EN COURS .....	19
<b>4.</b>	<b>REPORTING TECHNIQUE .....</b>	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>FLUX ENTRANTS .....</b>	<b>20</b>
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES.....	20
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS.....	21
5.3.	CONSOMMATION D'EAU DE VILLE .....	22
5.4.	CONSOMMATION DE FIOUL .....	22
5.5.	CONSOMMATION D'ELECTRICITE.....	23
5.6.	CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT .....	23
<b>6.</b>	<b>FLUX SORTANTS .....</b>	<b>24</b>
6.1.	ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE .....	24
6.2.	MACHEFERS .....	25
6.3.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE .....	25
6.4.	REFUS MACHEFERS.....	26
6.5.	REFIOM.....	26
6.6.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES .....	27
6.7.	EVACUATION DE DECHETS INCINERABLE.....	27
6.8.	REFUS PLATEFORME ENCOMBRANTS .....	27
<b>7.</b>	<b>VALORISATION ENERGETIQUE .....</b>	<b>27</b>
<b>8.</b>	<b>PERFORMANCE ET RENDEMENT ENERGETIQUE.....</b>	<b>29</b>
	<i>Rendement énergétique.....</i>	<i>29</i>
	<i>Performance énergétique.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>31</b>
9.1.	REJETS GAZEUX.....	31
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération.....</i>	<i>31</i>
9.2.	REJETS LIQUIDES .....	33
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles.....</i>	<i>33</i>
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie.....</i>	<i>33</i>
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	34
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS.....	35
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	35
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	36
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES .....	36
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	36
9.9.	EQUIPEMENTS MECANIQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGINS DE MANUTENTION) .....	36
9.10.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRI ME .....	36
9.11.	DISCONNECTEURS .....	36
9.12.	DETECTEURS RADIOACTIVITE.....	36
9.13.	PONT BASCULE .....	37
9.14.	PROTECTION INCENDIE .....	37
9.15.	DETECTIONS GAZ.....	37
9.16.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS .....	37
9.17.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	38
9.18.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre .....	38
9.19.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN.....	38

9.20.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES .....	39
9.21.	TRAVAUX NEUFS .....	39
9.22.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE .....	39
<b>10.</b>	<b>FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>39</b>
10.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS.....	39
10.1.1.	<i>Incidents techniques</i> .....	39
10.1.2.	<i>Incidents sociaux</i> .....	42
10.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i> .....	42
10.2.	PERSONNEL .....	42
10.2.1.	<i>Organigramme</i> .....	42
10.2.2.	<i>Formation</i> .....	42
10.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i> .....	42
10.3.	COMMUNICATION .....	42
10.3.1.	<i>Manifestations</i> .....	42
10.3.2.	<i>Demandes externes</i> .....	43
10.3.3.	<i>Visites</i> .....	43
10.4.	CERTIFICATION ISO 14001 / ISO 50001 .....	44
10.5.	AUTRES EVENEMENTS .....	44
<b>11.</b>	<b>BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT).....</b>	<b>45</b>
11.1.	RECETTES .....	45
11.2.	DEPENSES .....	45

# ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site**
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**
- Annexe 3 : Reporting technique annuel**
- Annexe 4 : Livraisons OM/DIB**
- Annexe 5 : Détail Livraisons DIB**
- Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES**
- Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI**
- Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**
- Annexe 9 : Mâchefers valorisés**
- Annexe 10 : Ferrailles valorisées**
- Annexe 11 : Refus mâchefers évacués**
- Annexe 12 : Production de REFIOM**
- Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire**
- Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels**
- Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF**
- Annexe 16: Production thermique et vente à Ebéne**
- Annexe 17 : Production thermique et vente Serres Agricoles**
- Annexe 18 : Evaluation de la performance énergétique**
- Annexe 19 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux**
- Annexe 20 : Plan des contôles réglementaires**
- Annexe 21 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance**
- Annexe 22 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence**
- Annexe 23 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)**
- Annexe 24 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA**
- Annexe 25 : Disponibilité du préleveur de Dioxines**
- Annexe 26 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**
- Annexe 27 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**
- Annexe 28 : Rapport essais AST/QAL2**
- Annexe 29 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée**
- Annexe 30 : Fiche de déclaration GEREPE**
- Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier**
- Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques**
- Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers**
- Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM**
- Annexe 35: Rapport niveaux sonores emis dans l'environnement**
- Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques**
- Annexe 37: Rapport de contrôle des équipements sous pression**
- Annexe 38 : Rapport de contrôle des disconnecteurs**
- Annexe 39 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité**
- Annexe 40 : Rapport de contrôle du pont bascule**
- Annexe 41 : Rapport de contrôle incendie**
- Annexe 42 : Rapport de contrôle des détections de gaz**
- Annexe 43 : Rapport de contrôle des climatiseurs**
- Annexe 44 : Rapport de contrôle des installations électriques**
- Annexe 45: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques**
- Annexe 46: Rapport de contrôle des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail**
- Annexe 47: Première vérification complète foudre**
- Annexe 48 : Synthèse des arrêts techniques programmés**
- Annexe 49 : Liste des travaux neufs**
- Annexe 50 : Travaux effectués en maintenance préventive**
- Annexe 51 : Organigramme du site**
- Annexe 52 : Etat des formations réalisées**
- Annexe 53 : Compte rendu des tests de situation d'urgence**
- Annexe 54 : Certificats ISO 14001/ ISO 50001**
- Annexe 55 : Evenements divers**
- Annexe 56 : Factures P3**
- Annexe 57 : Compte de résultat**
- Annexe 58 : Attestations d'assurance**

## Introduction

La construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans qui a expiré au 01 Juillet 2016 pour faire place à un contrat de délégation de service public avec la société CORREZE INCINERATION filiale de SUEZ RV Energie (60 %) et de TIRU (40 %) pour une durée de 15 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux, soit 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 43 000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 t/ h ; PCI 2000 kcal/ kg) destinée au traitement :

- Des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- Des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- Des Encombrants de déchetteries

Elle permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée ainsi qu'une valorisation thermique de cette énergie suite à la réalisation en 2017 de travaux de raccordement de l'usine au réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'UIOM fournit de l'énergie à ce réseau de chaleur depuis février 2018.

En juin 2017 la dénomination sociale de CORREZE INCINERATION a été changée et a pris le nom de CORREZE ENERGIES.

En juin 2019 lancement des travaux pour le raccordement et la fourniture d'énergie thermique aux serres agricoles pour la culture de tomates. La première tranche de construction est de 4 hectares. Ce raccordement permettra à l'UVE d'avoir une performance énergétique > 65%.

Le 17 Janvier 2020, mise en production thermique des serres agricoles sur la tranche de 4 hectares soit 14866 MWh

Juillet 2021 : Début des travaux d'agrandissement des serres sur une phase de 1.2 hectares.

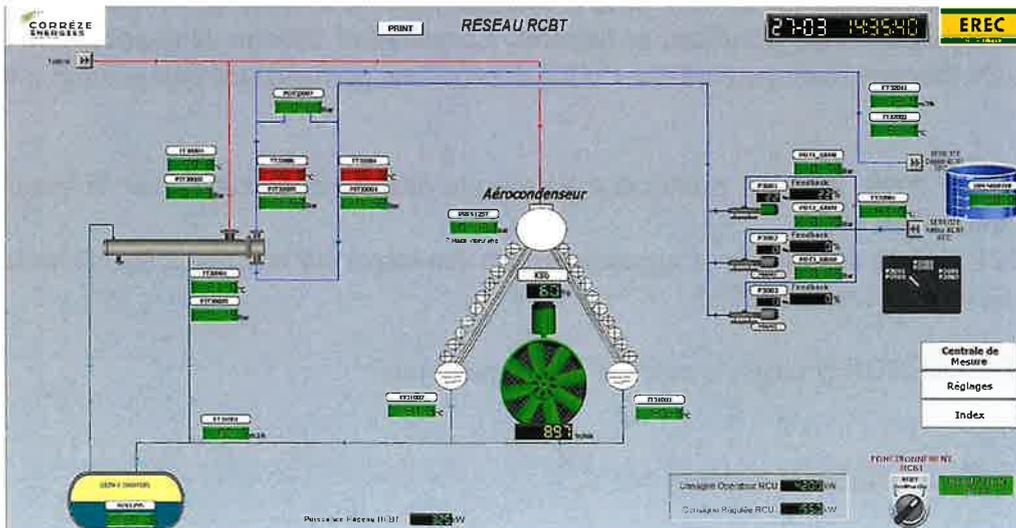
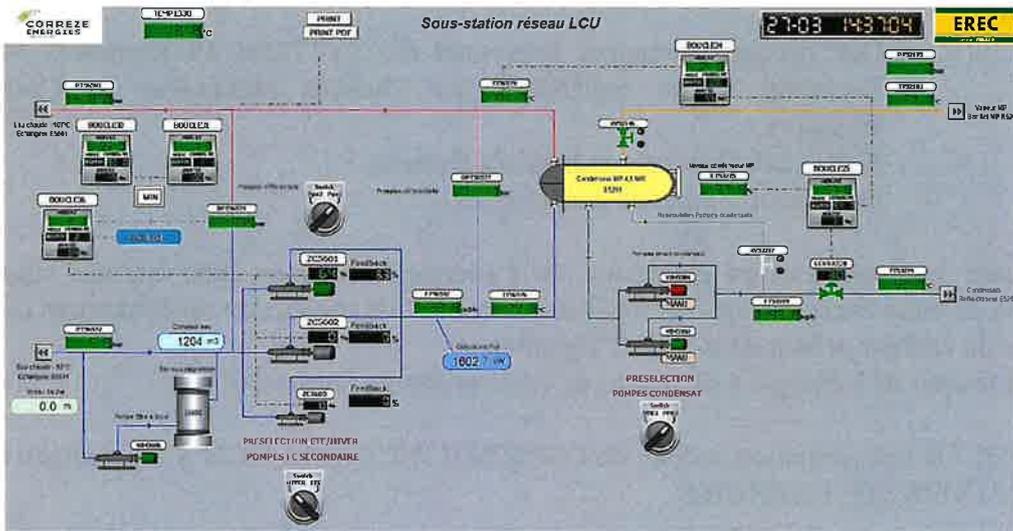
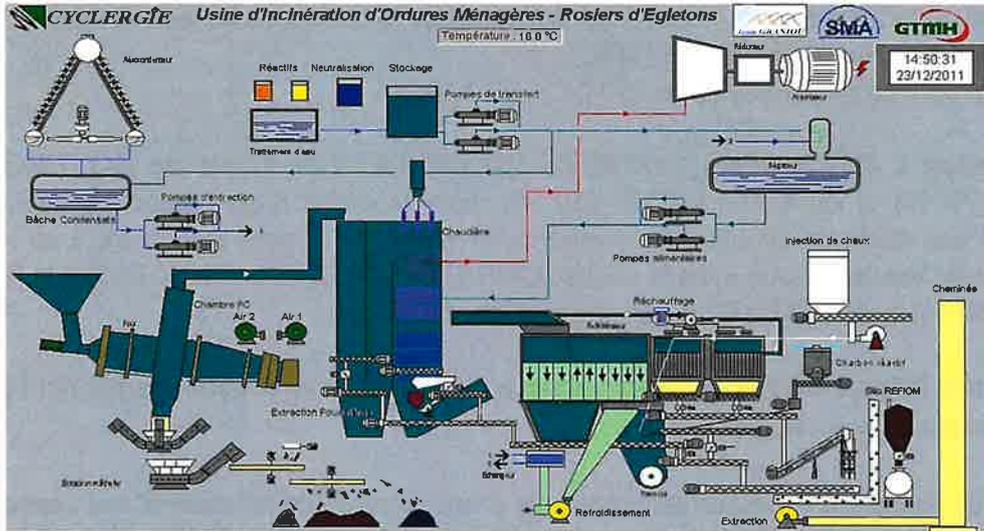
Mise en service au 1 Janvier 2022

CORREZE ENERGIES emploie aujourd'hui 13 personnes

**Annexe 1 : Fiche d'identité du site**

# 1. Notice de présentation des installations

## 1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou les gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule qui est équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



Hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur. Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1 200 m<sup>3</sup>.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants. Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme. Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en bétons équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

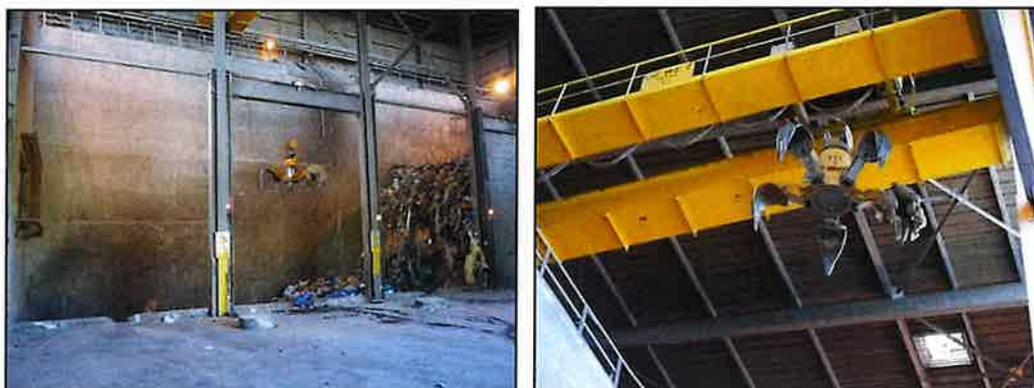
Sa superficie est de 1 000 m<sup>2</sup> bruts et permet un stockage maximum de 1 000 m<sup>3</sup> de déchets. Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1.

Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.

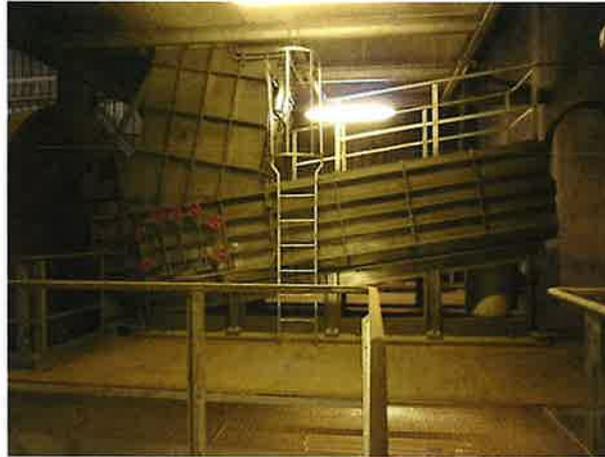


Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en ISDND pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

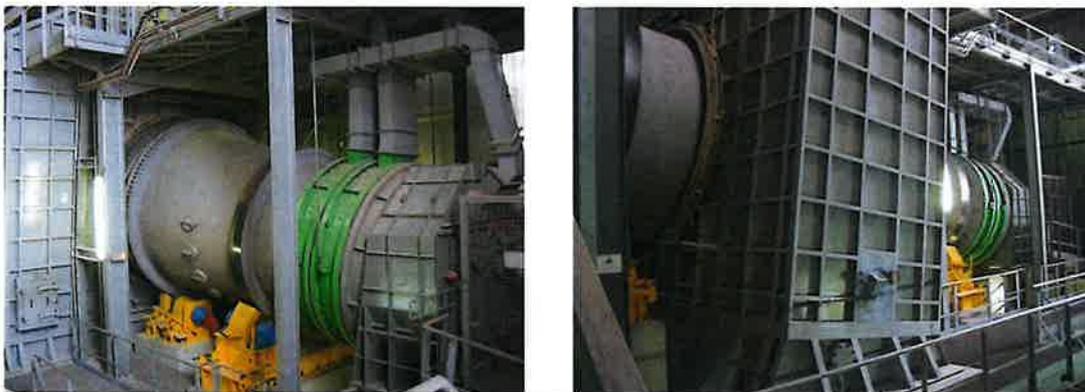


En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté pousoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière à « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se

détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).



Au niveau de la turbine, un clapet de soutirage permet de prendre la vapeur détendue et d'alimenter un barillet MP/BP. Ce barillet permet l'alimentation d'un condenseur sur le départ de réseau de chaleur au niveau du local RCU. Ce condenseur sert à réchauffer l'eau en provenance de la chaufferie de Tra le Bos sur la commune d'Egletons.



Entre la turbine et l'aérocondenseur un hydro-condenseur permet l'alimentation des serres agricoles ou Réseau de Chauffage Basse Température pour une puissance de 7.5MWh. C'est l'énergie fatale qui permet de chauffer à 50°C l'eau alimentant l'Open Buffer des serristes à l'aide de 3 pompes.



A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pour les pompiers en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2021, la disponibilité horaire de l'installation a été de **88.45%**.

**Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**

**1.2. Aire de maturation mâchefers**

A la sortie du four et après criblage et dé ferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m<sup>2</sup>, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3

## **2. Etude d'impact et ses avenants**

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.

### 3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

#### 3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014
- Nouvel arrêté préfectoral en date du 30/10/2019 qui abroge les autres arrêtés.
- Arrêté portant sur le renouvellement de la composition de la CSS du 05/10/2020
- Arrêté portant sur l'autorisation temporaire des déchets admissibles liée à la pandémie COVID-19 du 10/04/2020

#### 3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

Rubrique	Régime <sup>(1)</sup>	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Volume autorisé <sup>(2)</sup>
2771	A	Installations de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Un four oscillant de capacité de traitement de 5,3 t/h	43 000 tonnes par an
3520	A	Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure		
2716-2	D	Installations de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1000 m <sup>3</sup> .	Une plate-forme de 950 m <sup>2</sup> de réception pour le tri de déchets encombrants en provenance de déchetteries principalement. Le volume de déchets susceptibles d'être présent est inférieur à 1000 m <sup>3</sup> .	9 000 tonnes par an
2714-1	E	Installation de transit regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux, de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1000 m <sup>3</sup>	Une plate-forme de 700 m <sup>2</sup> pour le regroupement de déchets encombrants triés. Le volume de déchets susceptibles d'être présent est au maximum de 1000 m <sup>3</sup>	
2713-2	D	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets non dangereux,	Opérations de tri et de regroupement des ferrailles sur les plates-formes de réception et	100 m <sup>2</sup>

		d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 1712 et 2719. La surface étant supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> mais inférieure à 1000 m <sup>2</sup>	de regroupement des déchets encombrants en provenance des déchetteries. Opération des séparations des métaux ferreux et non ferreux des mâchefers sur la plate-forme de maturation des mâchefers.  Surface totale utilisée pour ces opérations : 100 m <sup>2</sup>	
2718-2	D	Installation de transit, regroupement ou de tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	Opérations de tri et de regroupement des déchets dangereux sur les plates-formes de réception et de regroupement des déchets encombrants en provenance des déchetteries. La quantité de ces déchets susceptibles d'être présente sur site est inférieure à une tonne	1 tonne

(1) Régime : A : autorisation - E : enregistrement – D : déclaration

(2) Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées.

### **3.3. Inspections DRIRE**

#### **2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007**

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

#### **2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008**

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

#### **2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009.**

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

#### **2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010.**

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

#### **2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010.**

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

#### **2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011.**

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corriger le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

#### **2012 : Pas d'inspection DREAL.**

#### **2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.**

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire

Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

**2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.**

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

**2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015**

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

**2016 : Inspection DREAL du 17/05/2016**

Visite de surveillance du parc d'appareils à pression.

Compte rendu de visite transmis le 01/06 : aucun constat de non-conformité ou remarque.

**2016 : Inspection DREAL du 28/06/2016 :** contrôle des conventions de mise en œuvre des mâchefers.

**2017 : Inspection DREAL 22/08/2017 :** Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

**2018 : Inspection DREAL du 20/12/2018 :** Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

**2019 :**

🗓️ **07/05/2019 :** Réunion dans les locaux de la DREAL « Brive » pour proposition de modification de l'arrêté d'exploitation.

🗓️ **23/07/2019 :** Visite des inspecteurs DREAL

🗓️ **26/07/2019 :** Visite des inspecteurs DREAL, suite à l'incendie de la plateforme des encombrants de déchetterie.

🗓️ **17/12/2019 : Inspection DREAL :** Visite réalisée par l'inspecteur des installations classées.

**2020 :**

🗓️ **03/12/2020 :** Inspection DREAL : Visite réalisée par l'inspecteur des installations classées

**2021 :**

🗓️ **09/06/2021 :** Inspection DREAL : Visite réalisée par l'inspecteur des installations classées sur le dossier de réexamen de son installation au regard des meilleures techniques disponibles.

### **3.4. Demandes de modification en cours**

Le 21 juin 2016, nous avons adressé en préfecture :

- Une demande de transfert de l'autorisation préfectorale d'exploiter, actuellement détenue par le Syttom 19, à Corrèze Incinération. Cette demande se justifie par la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, d'un contrat de Délégation de Service Public confié par le Syttom 19 à Corrèze Incinération.

- Un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications projetées du site dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'accusé de réception de cette demande et de ce dossier a été reçu le 27 juin 2017.  
Présentation du projet de l'arrêté d'exploitation au CODERST le 29 octobre 2019 et validation du nouvel arrêté préfectoral. Nouvel arrêté Préfectoral en date du 30/10/2019

Le 19 novembre 2020, nous avons adressé à la préfecture :

- Le dossier de réexamen conforme aux dispositions de l'article R.515-72 du code de l'environnement
- Le dossier de base tel que défini à l'article R515-59 de ce même code.

L'accusé de réception de cette demande et de ces dossiers a été reçu le 27 novembre 2020.

#### 4. Reporting technique

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans le reporting technique suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

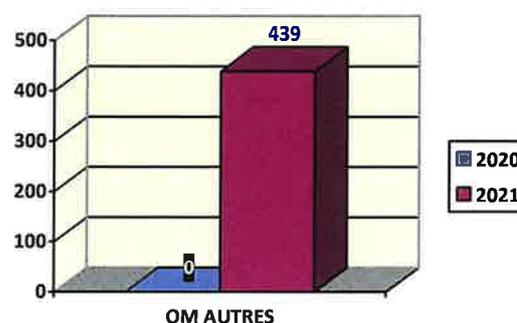
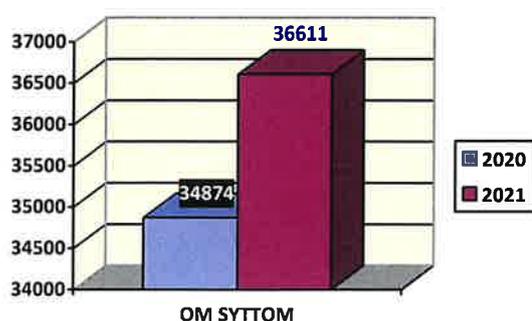
Annexe 3 : Reporting technique annuel

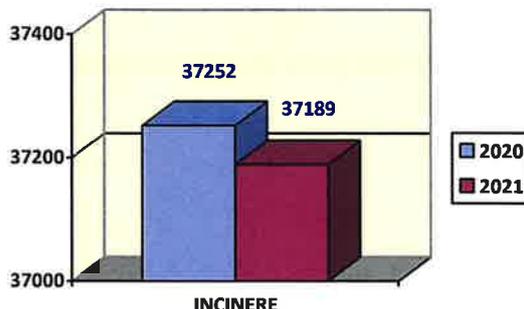
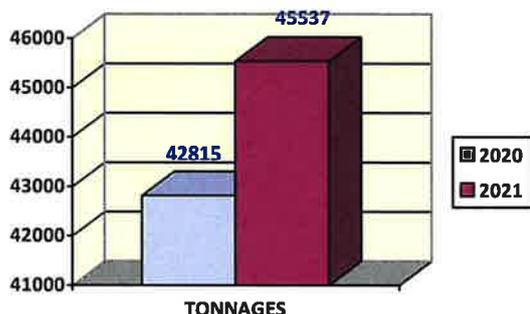
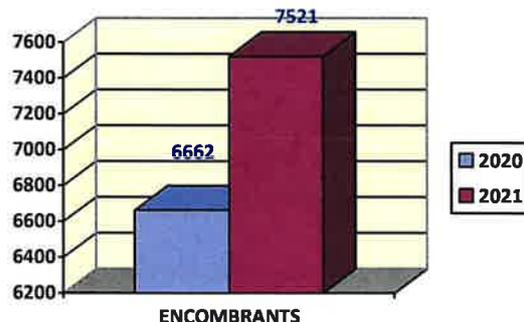
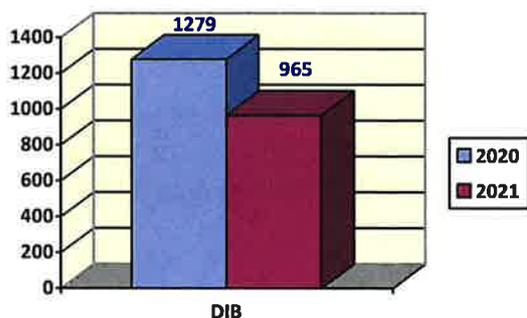
#### 5. Flux entrants

##### 5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2017 et 2018.

Années	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL Reçu	TOTAL incinéré (Hors variation plateforme encombrants)
2020	34 874	0	1 279	6 662	42 815	37 252
2021	36 611	439	965	7 521	45 537	37 189





Sur 2021

- a) Apports en OM en augmentation de 6.24%.
- b) Apports des encombrants déchetterie en augmentation de 12.89%.
- c) Apports des DIB en forte diminution de 24.55%.

Le tonnage incinéré sur 2021 est stable

[Annexe 4 : Livraisons OM/DIB](#)

[Annexe 5 : Détail Livraisons DIB](#)

[Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES](#)

## 5.2 PCI des déchets entrants

Le PCI des déchets incinérés par l'installation est évalué selon la méthode des pertes séparées telle que décrite dans le fascicule 82 "Cahier des clauses techniques générales pour la construction d'installations d'incinération" rédigé par la FNADE

L'ensemble des paramètres n'étant pas disponible, le calcul de PCI est effectué par approximation de la méthode des pertes séparées suivant la formule suivante :

$$PCI = \frac{\text{Energie\_thermique\_produite}}{\text{Tonnage\_incinéré} * \text{Rendement\_four\_chaudière}}$$

Hypothèse de calcul :

- Energie thermique produite : Energie produite par la chaudière sur l'année : 70 454 Mwh
- Tonnage incinéré : 37 189 Tonnes
- Rendement four chaudière : 73 % (Estimation)

Ainsi, sur l'année 2021, le PCI moyen incinéré par le site de Rosiers d'Egletons est de **2 235 kcal/kg**

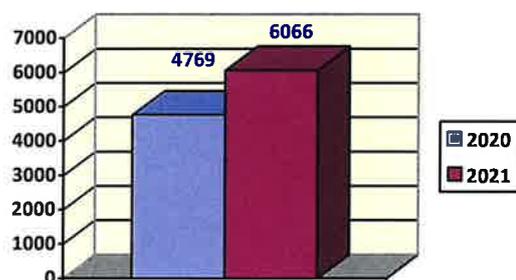
Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI

## 5.2. Consommation d'eau de ville

En 2021, augmentation de la consommation suite à l'arrêt du groupe turbo alternateur et de l'alimentation en énergie du Réseau Chauffage Urbain et du Réseau Chauffage Basse Température pas les systèmes de By-Pass

2020 : 4 769 m<sup>3</sup>

2021 : 6 066 m<sup>3</sup>



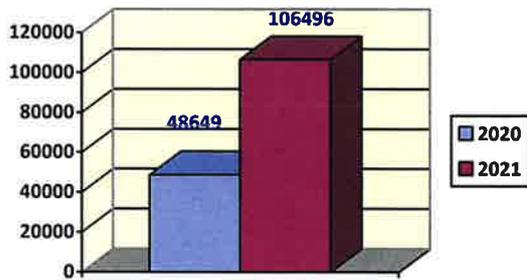
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

## 5.3. Consommation de fioul

En 2021, les consommations de fioul sont en augmentation. Les travaux de réfractaires dans le four en demandés une plus longue période de montée en température pour sa remise en service.

2020 : 48 649 litres

2021 : 106 496 litres



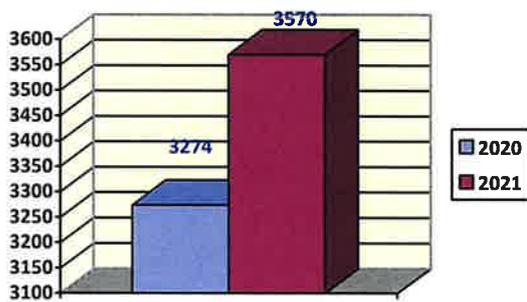
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

#### 5.4. Consommation d'électricité

En 2021, la consommation d'électricité est en augmentation par rapport à celle de l'année 2010 dû à l'arrêt de l'alternateur.

2020 : 3 274 MWh

2021 : 3 570 MWh



Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

#### 5.5. Consommation de réactifs de traitement

En 2021,

- d) La consommation de chaux est légère augmentation . L'écart est lié à la livraison de fin d'année
- e) La consommation de charbon actif est sensiblement la même.

Réactif	2020	2021
Chaux	274 t	309 t
Charbon Actif	25 t	23 t

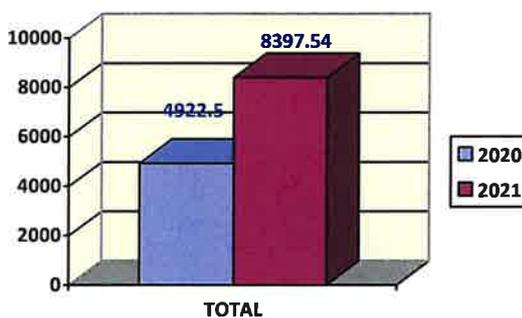
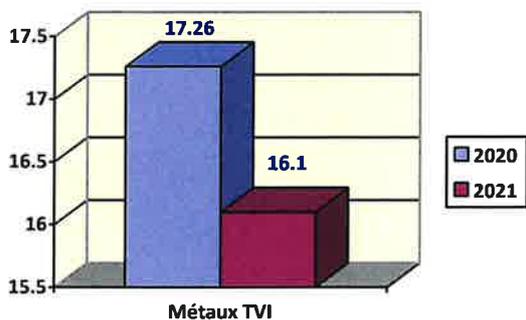
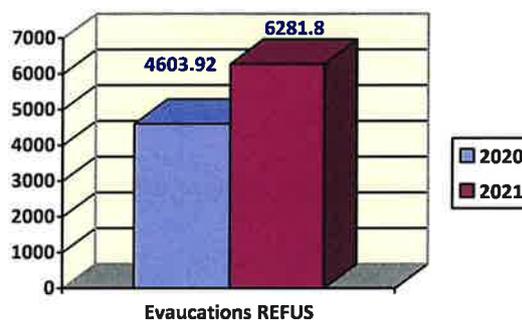
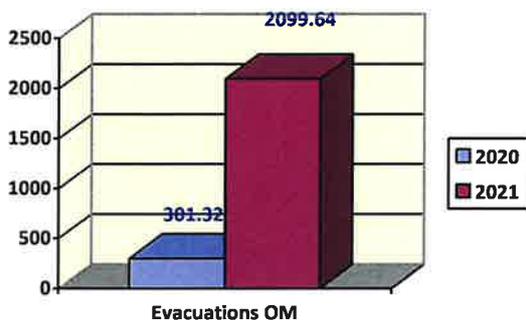
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

## 6. Flux sortants

### 6.1. Encombrants de déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux).

	Départ vers ISDND MADAILLAN Ordures Ménagères	Départ vers ISDND MADAILLAN Refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2020	301.32	4603.92	17.26	<b>4 922.50</b>
2021	2 099.64	6281.80	16.10	<b>8 397.54</b>



L'évacuation des OM a été réalisée durant l'arrêt technique du mois d'octobre, tonnage plus important car arrêt technique plus long sur 2021.

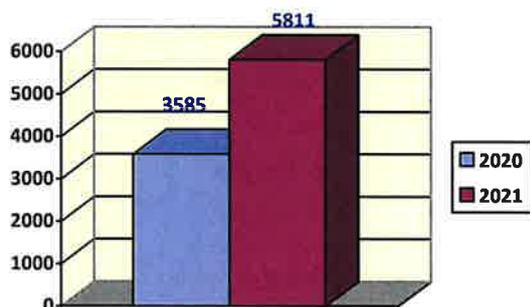
L'évacuation des Refus Encombrant est en augmentation.

## 6.2. Mâchefers

En 2021, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en augmentation suite de la demande pour les chantiers Sté PIGNOT

2020 : 3 585 tonnes

2021 : 5 811 tonnes



### Annexe 9 : Mâchefers valorisés

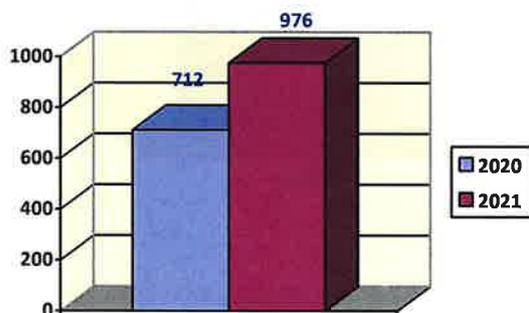
## 6.3. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2021, la production de ferrailles issues des mâchefers est en augmentation par rapport à celle de l'année 2020.

Le criblage des refus de mâchefers a également permis de récupérer 24.32 tonnes de ferrailles.

2020 : 712 tonnes

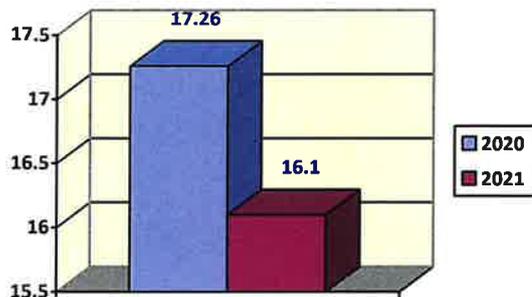
2021 : 976 tonnes



En 2021, la production de ferrailles issues des encombrants de déchetterie est stable.

2020 : 17.26 tonnes

2021 : 16.10 tonnes

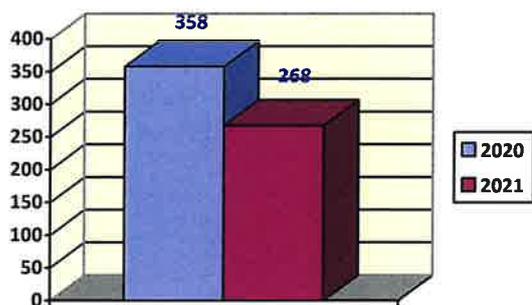


Annexe 10 : Ferrailles valorisées

**Refus mâchefers**

Les refus de mâchefers sont traités par criblage et déferrailage pour valorisation matière.

2020 : 358 tonnes  
 2021 : 268 tonnes

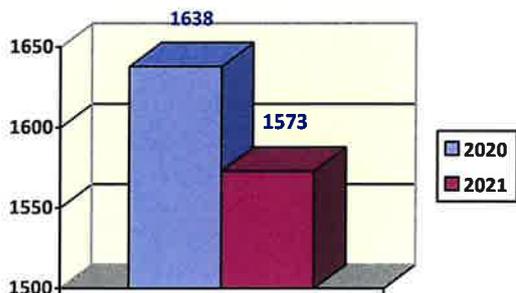


Annexe 11 : Refus mâchefers évacués

**6.4. Refiom**

En 2021, la production de REFION est stable par rapport à l'année 2020 suite arrêt technique prolongé.

2020 : 1 638 tonnes  
 2021 : 1 573 tonnes



Annexe 12 : Production de REFION

## **6.5. Boues et résidus de réfractaires**

En 2021, évacuation de 113.88 tonnes de déchets de réfractaire à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire réalisés durant les arrêts techniques.

En 2021, pas d'évacuation de boues issues de pompage de la lagune eaux industrielles à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET.

Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire

## **6.6. Evacuation de déchets incinérable**

En 2021, 2099.64 tonnes d'Ordures Ménagères ont été directement détournées lors des arrêts techniques vers l'ISDND de Madaillan.

Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels

## **6.7. Refus plateforme encombrants**

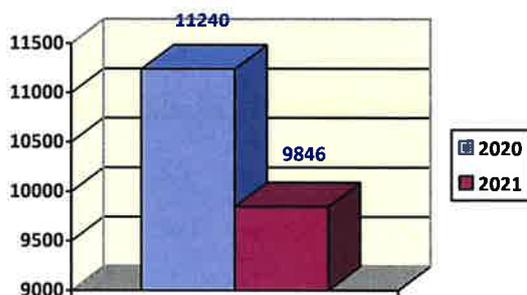
2666.02 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable), ont été évacués vers l'ISDND MADAILLAN et 3615.78 vers ISDND de BELLAC en 2021.

## **7. Valorisation énergétique**

En 2021, la production électrique est diminution par rapport à l'année 2020. Cette baisse s'explique par l'arrêt de l'alternateur pour emplacement des roulements :

2020 : 11 240 MWh

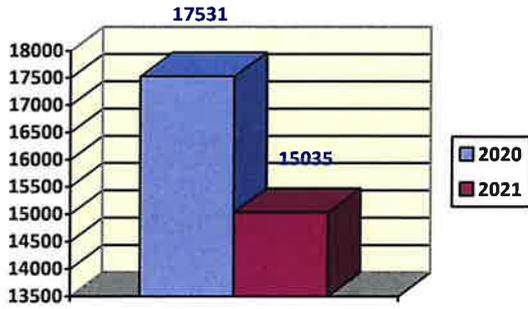
2021 : 9 846 MWh



En 2021, la production thermique sur le réseau de chaleur est diminution par rapport à 2020. Travaux sur le réseau principal par IDEX

2020 : 17 531 MWh

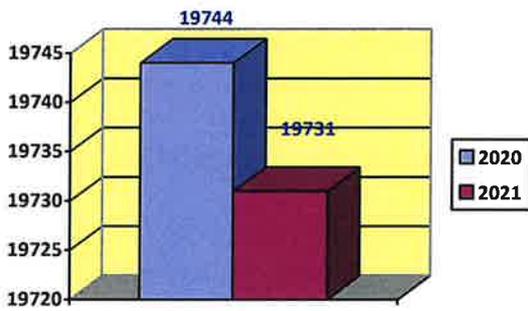
2021 : 15 035 MWh



Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF

Annexe 16 : Production thermique RCU (Egletons Bois Energie)

En 2021 la production thermique sur le RCBT serres agricoles est de 19 731 MWh



Annexe 17 : Production thermique RCBT (Serres Agricoles)

## Performance et rendement énergétique

### Rendement énergétique

Rendement énergétique de l'installation (suivant AM du 7 décembre 2016) :

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 :

$$Re = ((E_p - (E_f + E_i)) / 0,97 (E_w + E_f)) * FCC$$

Où :

- $E_p$  représente la performance énergétique de l'installation ;
- $E_p$  représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale ;
- $E_f$  représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur ;
- $E_w$  représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets ;
- $E_i$  représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors  $E_w$  et  $E_f$  ;
- 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.
- FCC représente le facteur de correction climatique

Dans le cas du site de Rosiers d'Egletons, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Valeurs 2021
$E_p$	Production d'énergie électrique	Groupe Turbo Alternateur	2.6*9 846Mwh
	Production d'énergie thermique	Autoconsommation thermique Réseaux de chaleur	1.1*6 117 Mwh 1.1*34 764 Mwh
$E_f$	Apport énergétique combustible (autre que déchet)	Brûleur gaz de démarrage / soutien	0.5*1 046 Mwh
$E_w$	Apport énergétique déchet	Tonnage entrée site et PCI des déchets calculé	96 512 Mwh
$E_i$	Energie électrique importée	Arrivée réseau EDF	2.6*636 MWh
	Energie thermique importée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	1.1*0 Mwh

Le facteur de correction climatique pour le site de Rosiers d'Egletons est de : 1.134

Ainsi, la performance énergétique de l'installation (R1) pour l'année 2021 est de : **82 %**

Rendement énergétique de l'installation (code des douanes):

La performance énergétique a été calculée suivant la formule du code des douanes sur la taxe générale sur les activités polluantes :

$$PE_{TGAP} = 1.089 * \frac{(2.6 Ee.p + 1.1 Eth.p) - (2.6 Ee.a + 1.1 Eth.a + Ec.a)}{0.97 * 2.371 * T}$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;
- 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;
- T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

Dans le cas du site de Rosiers d'Egletons les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Valeurs 2021
Eep	Electricité produite par l'installation	Production groupe turbo alternateur	9 846 Mwh
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Autoconsommation thermique Réseaux de chaleur	6 117 Mwh 34 764 Mwh
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	0 Mwh
Eca	Energie externe apportée	Brûleur gaz de démarrage / soutien	1046 Mwh
Eea	Energie électrique externe achetée	Arrivée réseau EDF	636 Mwh

<b>T</b>	<b>Tonnage de déchets réceptionnés</b>	<b>Entrée site</b>	<b>37 189 T</b>
----------	--	--------------------	-----------------

Ainsi, la performance énergétique de l'installation (TGAP) pour l'année 2021 est de : **86 %**

*Annexe 18 : Evaluation de la Performance Energétique*

## **7. Surveillance environnementale**

Les indicateurs environnementaux 2020 sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

*Annexe 19 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux*

La surveillance environnementale 2020 est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

*Annexe 20 : Plan des contrôles réglementaires*

### **7.1. Rejets gazeux**

#### ***7.1.1. Rejets atmosphériques incinération***

##### *o Autosurveillance du site*

Janvier 2021 : 3 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 03/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre
- 13/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre
- 22/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre
- 29/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre
- 30/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre
- 31/01/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre

Mars 2021 : 0.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 07/03/2021 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage encombrants de déchetterie contenant des résidus de placoplâtre

Mai 2021 : 2.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 01/05/2021 : HCL – 30mn : Dysfonctionnement système injection de chaux

- 13/05/2021 : SO<sub>2</sub> – 1 heure : Présence d'une poudre jaune non identifiée dans les déchets en fosse
- 20/05/2021 : SO<sub>2</sub> – 0.5 heure : Présence d'une poudre jaune non identifiée dans les déchets en fosse
- 22/05/2021 : SO<sub>2</sub> – 1 heure : Présence d'une poudre jaune non identifiée dans les déchets en fosse

Juin 2021 : 0.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 04/06/2021 : HCL – 30mn : Dysfonctionnement du système injection de chaux -Voûte dans le silo

Octobre 2021 : 0.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 14/10/2021 : Poussières – 30mn : Dysfonctionnement du registre gainé de démarrage traitement des fumées

Décembre 2021 : 1 heure dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 03/12/2021 : COT – 30mn : Perte de la caméra chargement four – mise en sécurité du brûleur de maintien : défaut torche
- 04/12/2021 : SO<sub>2</sub> – 30mn : Bourrage du système injection de chaux

#### Temps de dépassement annuel compteur « 60heures » = 8 heures

Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

Annexe 21 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

Annexe 22 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

Annexe 23 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

- Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes (PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2021 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 98.42%.

Annexe 24 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

Annexe 25 : Disponibilité préleveur Dioxines

- Résultats des analyses externes semestrielles

En 2021, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

1° Semestre : Contrôle des rejets du 30/03 au 01/04/2021, rapport N° 11915609-001-1

2° Semestre : Contrôle des rejets inopiné du 15/11 au 17/11/2021, rapport N° 12341714-001-1

Annexe 26 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

Annexe 27 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- Résultats du QAL2/AST

En Mars 2021, les essais QAL2 des AMS ont été réalisés du 31/03 au 01/04/2021, rapport N° 11915611-001-1

Annexe 28 Rapport essais AST/QAL2

- Indisponibilité analyseurs cheminée

Annexe 29 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- Fiche de déclaration GEREPE

Annexe 30 : Fiche de déclaration GEREPE

## **7.2. Rejets liquides**

### **7.2.1. Lagune d'eaux industrielles**

- Rejet vers bassin pompier

En 2021, transfert de 427 m3 d'eau industrielle neutralisée vers le bassin pompier.

### **7.2.2. Lagune d'eau incendie**

- Résultats des analyses externes

En 2021, 1 analyse effectuée Rapport d'essais N° LSE2102-32673-2.

Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier

### **7.3. Suivi de l'impact sur l'environnement**

Période de mesure : Août à Décembre 2021

#### **Dioxines et furannes en air ambiant**

En 2021, la concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique en air ambiant est de 3,80 fg I-TEQ<sub>max</sub> /m<sup>3</sup>. Cette concentration est équivalente à celle mesurée lors de la campagne 2020 et supérieure aux valeurs obtenues depuis 2010. Cette concentration reste toutefois à nuancer du fait des très bons résultats obtenus les années précédentes. Elle se situe parmi les valeurs basses de concentrations mesurées autour d'incinérateurs sur la région Nouvelle-Aquitaine.

#### **Dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques**

La dioxine 2,3,7,8 TCDD, dit dioxine de Seveso, n'a été détecté sur aucun des sites de prélèvements. Sur l'ensemble des sites, les concentrations en équivalent toxique des congénères sont inférieures ou très proches des seuils de quantification analytique.

Les niveaux sont comparables aux concentrations généralement mesurées dans les retombées atmosphériques autour d'incinérateurs dans la région.

#### **Dioxines et furannes dans le lait de vache**

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de 0,25 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse. Ce résultat est inférieur au niveau d'intervention fixé à 1,75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse par la CEE.

#### **Dioxines et furannes dans le miel**

La concentration maximale totale mesurée dans l'échantillon de miel prélevé à proximité immédiate de l'incinérateur est de 0,26 pg I-TEQ / g de produit. Cette concentration respecte la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ / g de produit. A noter que seul 6 congénères parmi les 17 suivis ont été quantifiés au cours des analyses. La concentration totale plus élevée en équivalent toxique est due à la méthode de calcul de celle-ci. Lorsqu'un composé n'est pas quantifié, alors c'est la limite de quantification qui est choisie comme concentration pour ce composé

#### **Dioxines et furannes dans les végétaux**

La concentration maximale totale mesurée dans le chou La valeur maximale de 0,24 pg I-TEQ / g de matière fraîche est en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ / g de matière fraîche. En comparaison, l'analyse d'un chou laissé sous serre a donné un résultat de 0,12 pg I-TEQ / g de matière fraîche. La concentration proche de la limite fixée par l'OMS s'explique encore une fois par ma méthode de calcul qui, lorsqu'un composé n'est pas quantifié, alors on lui attribue la limite de quantification comme concentration. Parmi les 17 congénères suivis, seuls deux ont été quantifiés au cours des analyses.

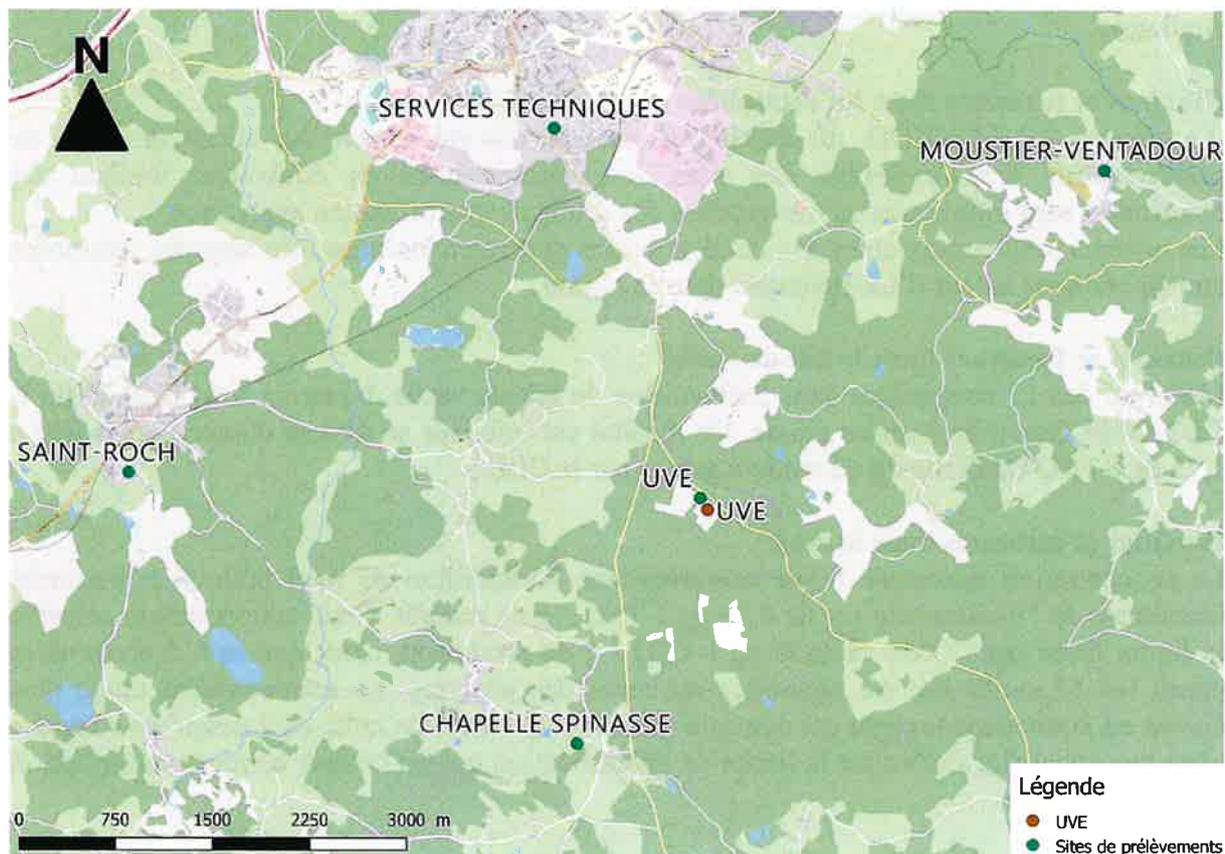
#### **Métaux lourds en air ambiant**

Depuis deux ans, le mercure gazeux fait l'objet d'un suivi à part. Après analyse, le prélèvement a conclu à une concentration inférieure à la limite de quantification ce composé. Les concentrations des métaux lourds réglementés sont très inférieures aux seuils réglementaires sur la période de mesure (comparaison réalisée à titre indicatif, les seuils n'étant applicables qu'à l'échelle annuelle). Pour la deuxième année consécutive, la Vanadium n'est pas quantifié pendant le prélèvement en air ambiant. Comme en 2020, la

concentration en cuivre est légèrement plus élevée par rapport aux résultats généralement mesurés depuis le début du suivi de l'UVE par Atmo Nouvelle Aquitaine.

### **Métaux lourds dans les retombées atmosphériques**

Le site « UVE » le plus proche de l'UVE, présente des concentrations comparables aux concentrations mesurées au niveau du site témoin « Saint Roch » (hors influence de l'UVE) pour la majeure partie des métaux lourds suivis. Toutefois, des concentrations plus élevées sont mesurées pour le nickel (détecté uniquement sur le site « UVE » et la « Chapelle Spinasse) et le plomb.



**Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques**

### **7.4. Suivi des mâchefers**

En 2021, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre sont conformes pour une valorisation en technique routière en type 1 et 2.

**Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers**

### **7.5. Suivi des REFIOM**

En 2021, 4 analyses trimestrielles des REFIOM ont été réalisées conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM

## **7.6. Suivi des BOUES**

En 2021, Pas d'évacuation de boue lagune eau industrielle.

## **9.7 Suivi des nuisances sonores**

En 2021, Du 19 au 20 Juillet et du 09 au 10 Août 2021 Niveaux sonores émis dans l'environnement des ICPE en référence à l'arrêté du 23 Janvier 1997 – Rapport d'essais N° 12041543-001 Version 1

Annexe 35 : Rapports des niveaux sonores

## **9.8 Suivi des détections radioactivité**

En 2021 ; 0 déclenchement du portique de détection de radioactivité,

### **Contrôles techniques**

## **9.9 Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)**

Vérification des équipements effectués :

- ✚ Le 03/06/2021 : rapport N° R10985920-003-1 : contrôle conforme.
- ✚ Le 07/12/2021 : rapport N° R4472994-013-1 : contrôle conforme

Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

## **9.10 Equipements sous pression et air comprimé**

En 2021, Du 28/09 au 01/10/2021, rapport N° R11403291-001-1 conformément au suivi des EQP

Annexe 37 : Rapports de contrôles des équipements sous pression

## **9.11 Disconnecteurs**

Vérification des disconnecteurs effectuée le 29/09/2021 : contrôles conformes.

Annexe 38 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

## **9.12 Détecteurs radioactivité**

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 02/09/2021 : contrôle conforme

- Coffret de traitement
- Détecteur à scintillation plastique
- Radiamètre le 22/09/2021 constat N° SK20210922104501 : contrôle conforme.

Annexe 39 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

### **9.13 Pont bascule**

Vérification du pont bascule effectuée le 25/06/2021 : contrôle conforme.

Annexe 40 : Rapport de contrôle du pont bascule

### **9.14 Protection incendie**

Vérification effectuée les :

- 📅 15/06/2021 : Détection et protection incendie GTA
- 📅 29/09/2021 ; Déluge et mousse protection incendie GTA
- 📅 28/05/2021 ; Extinction automatique à gaz -rapport N° 14704334
- 📅 10/09/2021 ; Extinction automatique à gaz -rapport N° 14854611
- 📅 01/07/2021 ; Extincteurs rapport N° 03106513-001
- 📅 28/05/2021 ; Systèmes de détection rapport N° 03128619
- 📅 28/05/2021 : Système de désenfumage rapport N° 03133387
- 📅 02/06/2021 : RIA rapport N° 03128618
- 📅 29/12/2021 ; Systèmes de détection rapport N° 03194454
- 📅 02/11/2021 ; Système d'extinction rapport N° 03128617
- 📅 29/12/2021 ; Système d'extinction rapport N° 03194453
- 📅 05/12/2020 ; rapport N° 03033432 : conforme
- 📅 10/12/2020 ; Déluge et mousse protection incendie GTA : conforme

Annexe 41 : Rapport de contrôle incendie

### **9.15 Détections gaz**

Vérification effectuée le

- 📅 18/02/2021 ; rapport N°760647
- 📅 10/09/2021 ; rapport N°2297

Annexe 42 : Rapport de contrôle des détections de gaz

### **9.16 Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs**

Vérification effectuée le 15/07/2021 rapport N°25843 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 43 : Rapport de contrôle des climatiseurs

## **9.17 Installations électriques**

Vérification périodique des installations électriques du 22/09/2021 rapport N° R4473136-014-1

Contrôle thermographique des armoires électriques les :

📅 04/03/2021 : rapport N° F213282-1

📅 25/08/2021 : rapport N° F213282-2

Annexe 44 : Rapport de contrôle des installations électriques

Annexe 45 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

## **9.18 Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Contrôle périodique réglementaire des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail.

📅 16/11/2021 : apport N° 12177960-001 Version 1

Annexe 46 : Rapport périodique réglementaire des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail

## **9.19 Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Une analyse du risque foudre a été réalisée par FRANKLIN Sud-Ouest le 20/07/2018 en application de l'arrêté du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et de l'arrêté du 19/07/2011 modifiant l'arrêté du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 24/07/2018.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN (en attente de réalisation de l'installation du réseau de chauffage pour réexamen de l'étude.

Les travaux faisant suite à cette étude ont tous été réalisés sur l'année 2019 conformément à la demande DREAL

📅 30/07/2021 : Vérification périodique visuelle des protections foudre rapport N° RGC 25940

Annexe 47 : Première vérification complète foudre

## **Travaux**

## **9.20 Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien**

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Arrêt du 1° semestre du 09 au 19/04/2021.

Arrêt du 2° semestre du 18/09 au 11/10/2021.

### 9.21 Arrêts techniques non programmés

En 2021, 8 arrêts non programmés :

- ✚ 31/07/2021 : Arrêt suite à perte des automates UVE
- ✚ 17/08/2021 : Arrêt pour réparation galet de retenue
- ✚ 12/10/2021 : Arrêt pour chute béton réfractaire 1° parcours chaudière
- ✚ 23/10/2021 : Arrêt suite mauvaise combustion pose picot dans le four
- ✚ 08/11/2021 : Arrêt pour remplacement vanne contournement GTA.
- ✚ 25/11/2021 : Arrêt ligne suite blocage cellule
- ✚ 07/12/2021 : Arrêt bourrage puit à mâchefers
- ✚ 29/12/2021 : Arrêt UVE Débouchage buses

### 9.22 Travaux neufs

Les travaux neufs sont listés en annexe.

Annexe 49 : Liste des travaux neufs

### 9.23 Synthèse de la maintenance préventive

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

Annexe 50 : Travaux effectués en maintenance préventive

## 10 **Faits marquants**

### 10.15 Liste des accidents et incidents survenus

#### 10.15.1 Incidents techniques

- 03/01/2021 : Sonnerie alarme UVE - HS
- 04/1/2021 : Défaut variateur ventilateur refroidissement des fumées.
- 11/01/2021 : Coupure eau de ville alimentation UVE 09h-12h00
- 16/01/2021 : Boite à verres sortie four bloquée
- 16/01/2021 : Arrêt ligne sur PH ballon chaudière
- 12/02/2021 : Défaut ventilateur air secondaire
- 14/02/2021 : Défaut PH ballon 2 arrêts de ligne
- 14/02/2021 : 15h55 – Défaut ventilateur exhaure – coupure secteur
- 18/02/2021 : Défaut chauffage silo charbon – discordance
- 22/02/2021 : Fuite réseau coté Idex – Arrêt RCU – Fibre arrachée par entreprise Corvisier
- 22/02/2021 : Trémie 1 bourrée - Extracteur 1 calé
- 24/02/2021 : Grenailage bouché
- 26/02/2021 : Overband roulement HS

04/04/2021 : Défaut contacteur général pont roulant N° 2  
05/04/2021 : Défaut arrêt ligne – Défaut sur ventilateur air primaire  
05/04/2021 : Défaut extracteur N°1 Trémie bourrée décrochage  
07/04/2021 : Défaut extracteur N°2 Trémie bourrée décrochage  
09/04/2021 : 11h05 Arrêt du GTA suite bruit sur roulement  
25/04/2021 : Défaut extracteur N°1 Trémie bourrée décrochage  
02/05/2021 : Défaut sur PTH ballon chaudière  
03/05/2021 : Défaut rotation cellule – Capteur HS  
07/05/2021 : Remise en service GTA Intervention Siemens – 9h27  
08/05/2021 : Défaut variateur pompe 3 RCBT  
10/05/2021 : Défaut fonctionnement bruleur Saacké  
18/05/2021 : Perte UVE suite défaut secteur  
22/05/2021 : Arrêt GTA suite à coupure EDF  
25/05/2021 : Défaut flotteur déminée  
25/05/2021 : Remise en service GTA – 18h30  
28/05/2021 : Défaut production déminée  
01/06/2021 : Défaut Lifflo 400 production déminée  
04/06/2021 : Bourrage silo chaud  
05/06/2021 : Bourrage injection grenaille  
08/06/2021 : Arrêt pont N°1 sur défaut Ethernet  
14/06/2021 : Défaut PC WEX poste 1  
19/06/2021 : Black-out UVE sur défaut ilotage GTA  
21/06/2021 : Défaut sur automate Idex  
22/06/2021 : Défaut rotation extracteur n° 4  
25/06/2021 : Puit à mâchefers bourré ferrailles  
27/06/2021 : Défaut capteur PH extracteur N°4  
04/07/2021 : Voûte silo Chaux  
05/07/2021 : PH ballon Chaudière  
06/07/2021 : Défaut variateur Air Primaire Mauvaise manipulation EE  
09/07/2021 : Défaut communication Ethernet Pont roulant 2  
09/07/2021 : Défaut nettoyeur à chaînes N°2  
09/07/2021 : Défaut vis de reprise N°2  
10/07/2021 : défaut position capteur poussoir  
11/07/2021 : Défaut perte pression compresseur –  
13/07/2021 : Défaut onduleur avec By-pass – UVE ilotée – Perte réseau EDF  
15/07/2021 : Défaut delta P filtre à manches  
18/07/2020 : PH ballon chaudière  
18/07/2021 : Nettoyeur à chaînes N°2 bloqué  
18/07/2020 : Caméra trémie chargement Mauvaise qualité image  
18/07/2021 : Défaut TH butée turbine  
20/07/2021 : Trémie puit mâchefers bouchée  
21/07/2021 : Mauvaise arrivée d'eau extracteur n° 4  
21/07/2021 : PH ballon chaudière  
21/07/2021 : Défaut production déminée  
25/07/2021 : Défaut butée TE94 turbine  
27/07/2021 : Perte Réseau 20Kv EDF (arraché travaux Farges Bois) ilotage UVE 13h55-17h10  
28/07/2021 : Défaut delta P filtre à manches  
30/07/2021 : Défaut PH poussoir  
31/07/2021 : Perte communication automates UVE

04/08/2021 : PH ballon Chaudière  
05/08/2021 : Défaut brûleur Saacké  
06/08/2021 : 15h25 Fermeture vanne deux voies Idex Retour fonctionnement normale 16h55  
10/08/2021 : Blackout UVE suite à coupure alimentation EDF Passage sur GE  
11/08/2021 : Fuite sur vanne XV53217 condenseur RCU  
15/08/2021 : Voute silo chaux  
17/08/2021 : Plantage des PC Wex  
24/08/2021 : Blocage élévateur à godets  
25/08/2021 : Fuite vapeur bâche éclatements  
01/09/2021 : Ilotage UVE suite perte réseau EDF -21mm  
05/09/2021 : Défaut discordance nettoyeur à chaînes N° 1  
06/09/2021 : Défaut PH poussoir arrière  
07/09/2021 : Voute dans silo chaux  
08/09/2021 : Défaut éclairage pont N° 1 Disjoncteur D8  
09/09/2021 : Défaut arrivée eau industrielle dans les extracteurs  
11/09/2021 ; Plusieurs défaut d'ouverture / fermeture de la vanne Idex  
15/09/2021 : Défaut isolement triphasé UVE  
16/09/2021 : Sonde T4 HS  
14/10/2021 : Problème fermeture registre sortie FAM15/10/2021 : Flotteur remplissage eau industrielle extracteur mâchefers bloqué  
17/10/2021 : Sonde T4 hs  
17/10/2021 : Blocage nettoyeur à chaînes  
18/10/2021 : Bourrage trémie sortie four  
20/10/2021 : Défaut capteur rotation cellule  
30/10/2021 : Légère fuite sur niveau à glace ballon chaudière  
01/11/2021 : Blocage compteur Lifflo déminée  
02/11/2021 : Défaut DeltaP filtre  
03/11/2021 : Défaut nettoyeur à chaînes N°1  
03/11/2021 : Compteur déminée HS  
05/11/2021 : Fuite sur éjecteur de démarrage  
11/11/2021 : Sonde T4 chaudière HS – Flotteur extracteur mâchefers HS – Niveau huile GTA bas – Manchette percée grenailage chaudière  
13/11/2021 : Sonde TE62 GTA = 20°C  
14/11/2021 : Défaut arrivée eau industrielle sur extracteur mâchefers  
22/11/2021 : Guide chaîne cassé sur extracteur 4  
30/11/2021 : Porte hall N° 2 bloquée – Portail PL bloqué  
01/12/2021 : Disjonction moteur crible N° 2  
02/12/2021 : Défaut connexion caméra chargement four  
04/12/2021 : T°C palier TE62 coté échappement turbine défaut mesure, arrivée eau industrielle extracteur N° 4 faible  
06/12/2021 : Arrêt cellule capteur desserrés  
08/12/2021 : Blocage du capteur eau déminée  
09/12/2021 : Fuite sur vanne départ RCU  
11/12/2021 : Mauvais fonctionnement du volet PH extracteur N° 4  
14/12/2021 : Défaut Ethernet pont N° 2  
16/12/2021 : Défaut Arrêt Urgence pont N° 2  
17/12/2021 : Bourrage puit mâchefers  
21/12/2021 ; Défaut discordance vanne de recirculation RCU  
26/12/2021 : Trémie PC coté atelier bourrée

### **10.15.2 Incidents sociaux**

En 2021, Pas d'accident du travail et pas de conflits sociaux.

### **10.15.3 Incidents environnementaux**

En 2021, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

## **10.16 Personnel**

### **10.16.1 Organigramme**

En 2021, 2 nouveaux arrivants :

- ✚ 06/09/2021 : Embauche de Patrice CHANUT au poste de conducteur d'engins
- ✚ 20/09/2021 : Embauche de Philippe SOUDAY au poste de technicien de maintenance

A nnexe 51 : Organigramme du site

### **10.16.2 Formation**

Les formations réalisées sont listées en annexe.

Annexe 52 : Etat des formations réalisées

### **10.16.3 Tests de situation d'urgence**

4 tests ont été réalisé :

- ✚ Le 23/02/2021 : Départ de feu local HT
- ✚ Le 28/06/2021 : Accident sur déboufrage puits mâchefers
- ✚ Le 24/11/2021 : Déversement REFIOM
- ✚ Le 08/12/2021 : Incendie Fosse

Annexe 53 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

## **10.17 Communication**

### **10.17.1 Manifestations**

En 2021 : Pas de réunion de la commission de suivi du site.

### 10.17.2 Demandes externes



#### SYNTHESE DES DEMANDES EXTERNES 2021

Date de la demande	Demandeur	Objet de la demande	Contenu de la demande	Plainte	Numéro action	Délai accordé	Responsable de la réponse	Date de réponse
29/01/2021	DREAL: Mme LESUEUR	Travaux à proximité d'un réseau de chaleur	Information dur les DICT suivant articles R 554-19 à 39 du code de l'environnement et son arrêté d'application du 15 février 2012			30 Jours	Guy FERAL	09/02/2021 Mail 19/02/2021
09/04/2021	Inspection du travail: Mr PECHERTY	Renseignement suite visite du 09/04/2021	Dernire rapport risque chimique - Dernière VGP levage - Accident Jacques Bournas - Informations salariés Covid				Guy FERAL	Mail: 16/04/2021
21/04/2021	Syttom 19: Charles FERRE	Propreté abords UVE	Interdiction aux véhicules non bâches de rentrer sur UVE			A partir du 26/04/2021	Guy FERAL	Mail: 21/04/2021
18/05/2021	DREAL: Mr AGU	Visite Inspection	Bref Incinération - rejets liquides - mâchefers - Mesures de bruits			Au 02/06/2021	Guy FERAL	Mail: 02/06/2021
10/06/2021	Patrick DRUELLE: Délégué Départemental	Visite Commissaires Enquêteurs	Visite des Installation				Guy FERAL	Mail: 11/06/2021
16/09/2021	DREAL: Mr AGU	Demande	Problème Cellule, analyses des REFIOM				Guy FERAL	Mail du 27/09/2021
04/11/2021	DREAL: Mr AGU	Dépassement vLE jour CO	Dépassement du 24 & 25/11/2021 Moyenne jour CO				Guy FERAL	Mail du 13/11/2021

### 10.17.3 Visites

Dates	Organisme	Nombre de personnes
07/06/2021	Syndicat Cantal Riom Mommelier Gilbert Bafail Yves Marteau Paul Antoine Pages Pascal Pélissier Benoit	5
24/06/2021	Commissaires Enquêteurs de la Corrèze : BAUDET JEAN PAUL - SAGEAUD MICHEL LAPOUMEROLIE ROBERT - VIARRE JEAN MARC TIBOGUE RENE - PELOTTE JEAN PAUL CARLAUD REMI - POUYADOUX JEAN JACQUES BAFFET MICHEL - CHAMMARD PIERRE BAUDOUX PLAS MARY LISE - BAUDOUX RENE BROUSSE LUCIEN - PEYROCHE HELENE DRUELLE PATRICK - CROIZET JEAN MARC DUC JEAN LOUIS - LALEU JEAN BAPTISTE MONTINTIN KARINE – BORDAS JEAN PIERRE ARMENDAUD WILLIAM - CHOURY ANDRE DESBARATS MARIE FRANCE – CORSIN PIERRE	24
29/06/2021	KARLHEINZ HUBER – STE ERC ABDEL BERKOUNE – STE ERC	02

29/06/2021	PIERCE DE HAVILLAND – STE FUEL TECH	01
08/09/2021	Formation agent de déchetterie avec Séverine BELONIE du Syttom 19 des collectivités suivantes HCC : CAMP CESAR, CCXVD CCVEM TULLE AGGLO	21
09/09/2021	Formation agent de déchetterie avec Séverine BELONIE du Syttom 19 des collectivités suivantes : CC PAYS DE SALERS SIRTOM DE BRIVE <b>Hcc</b>	13
02/11/2021	VISITE STEPHANE BARTHE – DIRECTEUR NAOC SUEZ	1
16/11/2021	VISITE SANDRINE PERSON ET JEAN LUC GERBAUD SUEZ	2
30/11/2021	VISITE FARGES BOIS – DIMITRI VIAIS, MICHEL DUCPOURT, ARTHUR DUQUESNOY, LUDOVIC LEGERON	4

En 2021 : 73 personnes sont venues visiter le site.

#### **10.18 Certification ISO 14001 / ISO 50001**

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001.

Un audit interne ISO 14001 a été réalisé le 11/04/2018

Un audit de suivi a été réalisé du 07 au 08/06/2018.

Dans le cadre de la préparation de la certification ISO 50001 un audit externe blanc a été réalisé du 29/11 au 01/12/2016.

24/11/2017 : Audit externe de certification ISO 5001

21 Juin 2018 : Certification nationale ISO 14001 vs 2015

20 Novembre 2018 : Certification nationale ISO 50001 vs 2011

Annexe 54 : Certificats ISO 14001/ISO 50001

#### **Autres évènements**

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

Annexe 55 : Evènements divers

## **11 Bilan financier (partie client)**

### **11.15 Recettes**

### **11.16 Dépenses**

Annexe 56 : Factures P3

Annexe 57 : Compte de résultat

Annexe 58 : Attestations d'assurance